



DELEGATION DU PERSONNEL LA ROCHELLE PORTE D'AQUITAINE

Lors de la réunion du 18 décembre 2014, la Cfdt a mis à l'ordre du jour les sujets suivants :

EFFECTIFS

Le groupe est à 204 ETP. Mais il faut tenir compte des postes vacants :

- 8 postes avec relève liés à des congés maternité ou maladie (dont 2 pathologies lourdes).
- 1 poste sans relève.

Pour la Direction, « Il faut réorganiser, rationaliser le dispositif ». **Mais pour nous, lorsqu'il faut améliorer la rentabilité, c'est toujours le même levier qui est actionné : la diminution des frais généraux, et donc la réduction des effectifs.**

PASC

Nous insistons sur l'effectif de ce service, dont le sous dimensionnement est encore accentué par le départ à la retraite d'un assistant.

« Les normes » montrent que tout va bien puisqu'en janvier, le service sera profilé selon la cible voulue : 1 RPASC, 1 assistant, 3 RSC. Le poste de RSC à Angoulême devrait également être pourvu prochainement.

Les RSC auront pour mission d'aller davantage sur le terrain, d'être associés à la vie des agences, de participer aux réunions agences et entités.

REMBOURSEMENT DES FRAIS PROFESSIONNELS

Vous avez été nombreux à nous contacter lors de la réception de la note du 02/12/2014 faite par le groupe.

Il convient de distinguer 2 types de frais :

Visites clientèle et réunions : il convient tout d'abord de privilégier l'utilisation d'un véhicule de service. Si ce n'est pas possible, vos indemnités kilométriques sont remboursées en fonction de la puissance du véhicule et de la distance parcourue.

Formation : Là aussi, il faut privilégier le véhicule de service, les transports en commun, le co-voiturage. Si malgré tout vous devez prendre votre propre véhicule, le remboursement des IK sera sur la base du barème SNCF (0,23 €/km), avec accord préalable et écrit de la banque, et établissement d'une auto-mission.

Reste maintenant à être vigilant, car il ne faut pas confondre « réunion d'information » et « formation » ! N'hésitez pas à contacter vos élus Cfdt en cas de problème



GPS

L'analyse du GPS de l'ex-périmètre de La Rochelle a été présentée oralement à la ligne hiérarchique.

En ce qui concerne les entités de Niort et Angoulême, la restitution a été faite aux DIE.

Un Groupe de Travail va être constitué pour faire ressortir des axes d'améliorations sur 4 points : innovation, focus client, orientation client, et RSE.

Cependant, les « restitutions » faites à la hiérarchie sont-elles descendues jusqu'au personnel ????

C'est ce que nous demandons pour l'avenir. Et c'est également ce que dit Mme Annick VERDIER dans le numéro spécial GPS d'octobre 2014 : « vos managers et vos responsables RH vont organiser des réunions de présentation des résultats GPS. Ce sera pour vous l'occasion de poser des questions sur les sujets qui vous importent. »

CONGES

En cas de mouvement de personnel, les congés déjà posés et validés « méritent d'être pris ». Il convient d'approcher la RGRH en cas de problème. »

EGALITE HOMME/FEMME

BNPP n'a pas donné d'instruction quant à l'application de l'article 11 de la loi 2014-873 du 4/08/14 qui prévoit que le conjoint (marié ou non) salarié d'une femme enceinte bénéficie d'une autorisation d'absence pour accompagner sa compagne à 3 examens médicaux obligatoires.

Dans l'attente, si le cas se présente, le groupe appliquera la loi.

Prochaine réunion :
22/01/2015

N'hésitez pas à nous faire remonter des sujets.

DÉLÉGATION NATIONALE Cfdt - CSD05A1 - 32 rue de Clignancourt, 75018 Paris - tél. : 01 40 14 31 89

www.cfdt.bnpparibas.com
twitter: @cfdtbnpparibas
paris.irp.cfdt.delegation.nationale
@bnpparibas.com

Je suis d'accord avec l'action de la Cfdt et:

Je souhaite recevoir des informations par email

Je souhaite adhérer

Je souhaite vous rencontrer

Nom Prénom : e-mail :

tél. : Agence, entité, groupe de rattachement :

